



POLITIQUE CULTURELLE



*Arts Culture
Patrimoine*

Toutes les œuvres qui figurent dans ce document ont été créées par l'artiste Laurent Bonet. Fils du célèbre sculpteur Jordi Bonet, il a été très tôt confronté au langage des arts visuels. Il fut alors initié à l'art de la murale et des bas-reliefs où le bronze et l'aluminium étaient à l'honneur. Il a par la suite étudié à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Il demeure actuellement dans la région de Lanaudière et il expose dans plusieurs galeries et musées d'art canadiens. Ses œuvres font partie de collections publiques et privées au Canada et aux États-Unis.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Ce document est également disponible en version PDF sur le site Internet
de la Ville de Joliette au www.ville.joliette.qc.ca

ISBN 978-2-9813484-0-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-9813484-1-8 (PDF)



POLITIQUE CULTURELLE



TABLE DES MATIÈRES

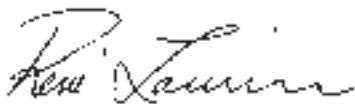
Mot du maire	8
Mot du président	10
Préambule	13
Portrait historique	15
Vision et mission	17
Principes directeurs	19
Orientations et objectifs	21
Orientation 1 : Une culture accessible	22
Orientation 2 : Une identité culturelle valorisée	25
Orientation 3 : Un patrimoine préservé et mis en valeur	26
Orientation 4 : Une vitalité culturelle soutenue	29
Partage des responsabilités	31
La Ville de Joliette	31
Le service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette	32
Le milieu culturel	32
Mise en œuvre	35
Conclusion	37
Terminologie	38
Remerciements et crédits	40

MOT DU MAIRE

Depuis toujours, la Ville de Joliette croit à l'importance des arts, de la culture et du patrimoine. Même sans engagement officiel dans une politique culturelle, la Ville a toujours soutenu différents organismes et événements joliettains directement liés à ces domaines. L'intérêt grandissant du conseil de ville pour l'épanouissement culturel joliettain a fait naître l'idée de se doter d'une politique culturelle.

Se disant une ville de nature, de travail et de culture, il allait de soi que la Ville de Joliette mette en œuvre différentes actions afin de favoriser le développement et la consolidation des événements et des organismes culturels. Pour ce faire, nous croyons que l'adoption d'une politique culturelle permettra d'intégrer officiellement et concrètement la culture dans les décisions et les actions du conseil municipal.

À titre de leader régional, la Ville de Joliette croit qu'il est important d'innover notamment dans le domaine culturel. Cette politique culturelle démontre clairement que la Ville favorisera l'innovation, l'émergence du talent créateur et des disciplines artistiques contemporaines. Elle signifie également sa volonté de reconnaître le travail remarquable des artistes, des travailleurs et des bénévoles qui œuvrent dans l'univers de la culture. La Ville de Joliette ne pourrait pas affirmer son leadership régional en la matière sans la persévérance et la passion des acteurs culturels joliettains. Au nom du conseil municipal, je tiens à vous le souligner!



Monsieur René Laurin,
Maire de Joliette





MOT DU PRÉSIDENT

À titre de président du comité d'élaboration et de mise en œuvre de la politique culturelle, j'ai le plaisir de rendre compte du résultat de ces mois de recherche, de réflexion, de consultation et de rédaction. Composé de différents acteurs culturels et municipaux, le comité de la politique culturelle s'est investi afin de contribuer au développement, au rayonnement et à l'accessibilité de la culture dans notre ville. Je tiens donc à remercier chaleureusement tous les membres du comité et particulièrement, Monsieur le maire, René Laurin, et tous les membres du conseil municipal pour leur appui.

Plusieurs citoyens ont également démontré leur intérêt pour l'adoption d'une politique culturelle lors de la consultation publique organisée par la Ville en collaboration avec Culture Lanaudière. Tous étaient d'avis qu'il fallait rendre la culture accessible à l'ensemble de la population jolietaine, qu'il fallait promouvoir davantage les arts et la culture et finalement, que nous devrions soutenir le travail créatif.

Plusieurs applications de la politique se verront sur le terrain grâce au plan d'action qui découlera de l'adoption de cette politique culturelle. Tous les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de cette politique ont démontré leur passion pour la culture en voulant assurer l'épanouissement d'une activité artistique et culturelle digne d'une cité régionale et de sa population. C'est ce que nous pourrons observer au fil des années!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François Courteau'.

Monsieur Jean-François Courteau,
Président du comité de la politique culturelle
et conseiller municipal de Joliette



Créativité



PRÉAMBULE

Élaborer une politique culturelle signifie prendre conscience de l'impact des arts et de la culture sur notre milieu de vie. En effet, la culture devient un levier économique puissant, un moteur de créativité et une source d'innovation sociale et technologique. Elle doit être reconnue comme une dimension essentielle du développement économique, social et territorial de notre Ville.

Consciente de cette réalité, la Ville de Joliette a amorcé un processus d'élaboration d'une politique culturelle en janvier 2010. Afin de valider les grandes orientations de la proposition de cette politique culturelle, une consultation publique a eu lieu le 24 septembre 2011. Les commentaires reçus évoluaient autour de la place prépondérante laissée à l'accès à la culture dans ses multiples composantes économiques et sociales. À cela s'ajoute une nette volonté d'offrir des lieux de diffusion et de stimuler le sentiment d'appartenance des artistes, des artisans, des travailleurs culturels et, fondamentalement, des citoyens.

Dans son rôle de cité régionale, Joliette se positionne dans l'ensemble de Lanaudière. Elle joue, depuis sa fondation, un rôle central, celui d'un noyau urbain ayant développé un niveau élevé d'interrelation avec les municipalités adjacentes. Dans ce contexte, la Ville de Joliette espère que sa politique rayonnera sur un bassin plus large de citoyens qui, naturellement, consomment des produits et des services à Joliette.

Influence

PORTRAIT HISTORIQUE

À l'aube de ses 150 ans (1864-2014), la Ville de Joliette reconnaît l'apport historique de Barthélemy Joliette, notaire à L'Assomption. Il épouse Marie-Charlotte Tarieu-Taillant De Lanaudière qui a hérité d'une partie de la seigneurie de Lavaltrie. En 1823, Monsieur Joliette découvre un site favorable à l'établissement d'une ville, près de la rivière L'Assomption.

Il oriente ses activités vers l'exploitation forestière et la construction de moulins à scie et à farine; premier jalon d'une croissance industrielle importante, c'est la naissance du Village de l'Industrie. Monsieur Joliette fait construire un manoir, un pont, un marché public, des maisons pour les employés, des scieries et des manufactures, la première église paroissiale, un presbytère et un collège. En 1850, avant de mourir, il voit son rêve se réaliser avec l'acquisition du chemin de fer qui relie le Village de l'Industrie à Lanoraie.

En 1864, le Village de l'Industrie devient officiellement Joliette. Son fondateur a laissé son nom à notre ville tandis que son épouse a prêté le sien à toute la région qui s'étend des Laurentides jusqu'à la Mauricie et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Saint-Michel-des-Saints.

L'arrivée des Clercs de Saint-Viateur et des autres communautés religieuses a favorisé l'éducation et l'essor du domaine culturel. L'influence des Clercs de Saint-Viateur à l'égard de la musique classique a jeté les jalons d'une longue histoire musicale autour de personnages icônes tels le père Rolland Brunelle et le père Fernand Lindsay.



Ambition

VISION et MISSION

Vision

La Ville de Joliette reconnaît que les artistes, les artisans et les travailleurs culturels sont au cœur de l'identité culturelle joliettaïne. Les arts et la culture s'alimentent principalement du travail de ces individus. Ils sont les piliers de la culture joliettaïne.

Elle croit que les artistes et les travailleurs culturels méritent d'exercer leur art et leur travail dans des conditions favorables comportant des perspectives de développement à la hauteur de leurs ambitions, ici, dans la région de Joliette.

Mission

Portée par sa vision de la dimension culturelle, la Ville de Joliette s'est donnée pour mission de promouvoir le travail des artistes et de leur offrir un terreau fertile à l'expression de leur art.

An abstract painting with a complex, layered composition. The top half features a mix of yellow, green, and blue tones with visible brushstrokes and some darker, more textured areas. The bottom half is dominated by a large, vibrant yellow-orange section on the left, which transitions into a lighter, more ethereal blue and white area on the right. The overall effect is one of organic, fluid movement and color blending.

Préservation

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs encadrent les décisions et les interventions de l'administration municipale. En regard de sa politique culturelle, le Ville de Joliette s'appuie sur quatre principes directeurs.

L'importance des arts et de la culture à Joliette

La Ville de Joliette croit que les arts et la culture sont des éléments fondamentaux pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Il est donc essentiel de les démocratiser afin que tous ceux qui s'y intéressent puissent s'investir dans un loisir culturel ou une pratique professionnelle artistique

Le développement d'une identité culturelle propre à Joliette

Plusieurs institutions pivots et artistes contribuent à la notoriété de la ville de Joliette. Il importe de forger une vision commune du développement culturel actuel afin de faire converger l'ensemble des forces créatrices vers une identité culturelle joliettaïne.

La valorisation et la préservation du patrimoine de Joliette

La présence d'éléments du patrimoine joliettain est à la base de l'identité de notre ville. Ces éléments contribuent également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Il est donc essentiel de développer des outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Le soutien à la pratique culturelle professionnelle joliettaïne

La Ville de Joliette reconnaît que les artistes et les travailleurs culturels jouent un rôle primordial dans l'activité culturelle joliettaïne. La reconnaissance, le développement et le soutien à la pratique professionnelle s'exercent dans une volonté de préservation des acquis et de développement de nouvelles initiatives culturelles.

Identité

ORIENTATIONS et OBJECTIFS

La Ville de Joliette a défini quatre orientations et vingt-deux objectifs à atteindre afin que les arts, la culture et le patrimoine soient l’uns des pivots majeurs de l’identité et du développement de Joliette.



Orientation 1

Une culture accessible

La culture est une source d'épanouissement pour les individus. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens parce qu'elle valorise le raffinement de l'esprit, la connaissance et le développement d'habiletés dans différentes formes d'expression artistique et culturelle.

La participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, est un objectif à atteindre. Cet idéal incarne les valeurs de démocratie, de pluralisme et d'ouverture. La participation aux activités culturelles n'est pas seulement un indicateur de la qualité de vie des citoyens mais aussi un indicateur de l'importance que la société accorde aux arts, à la culture et au patrimoine.

Afin de rendre la culture accessible, la Ville s'engage à :

- renforcer la promotion des activités culturelles afin d'accroître la participation à la vie culturelle;
- soutenir la pratique du loisir culturel par différents programmes;
- développer un partenariat avec le milieu scolaire afin de réaliser des actions d'éveil aux arts et à la culture;
- désigner des lieux de performance et de diffusion pour les artistes amateurs et professionnels;
- intégrer les arts, les artistes et les artisans au développement du centre-ville.









Orientation 2

Une identité culturelle valorisée

La culture joue un rôle d'intégration sociale et elle permet non seulement à l'individu de s'affirmer, mais aussi de développer un sentiment d'appartenance à sa collectivité. Elle contribue à tisser des liens dans la communauté et à l'enrichissement intellectuel de sa population.

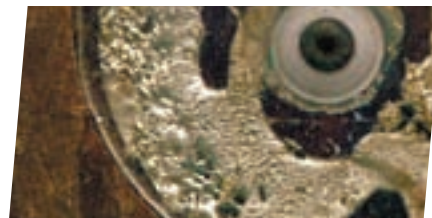
Le rayonnement culturel de Joliette est intimement lié à son dynamisme dont les artistes, les artisans et les travailleurs culturels sont les ambassadeurs. À ce titre, la Ville de Joliette croit qu'il est essentiel de faire connaître sa richesse culturelle.

Le potentiel touristique de Joliette est étroitement lié aux activités développées par ses institutions pivots. Celles-ci pourraient bénéficier d'une meilleure promotion grâce au soutien de la Ville. Les interventions municipales, en matières touristiques, doivent concourir à la promotion d'une destination qui se démarque par la richesse et l'unicité de ses événements culturels.

Afin d'accroître le sentiment d'appartenance de la communauté à son identité culturelle, il est important de célébrer notre histoire. À ce titre, le milieu culturel doit être mis à contribution dans l'élaboration et la tenue de festivités à caractère historique.

Afin de valoriser son identité culturelle, la Ville s'engage à :

- faire des artistes et des artisans les ambassadeurs de la ville de Joliette en contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance;
- favoriser la notoriété et le rayonnement de Joliette en se basant sur ses institutions pivots;
- promouvoir les disciplines et les produits artistiques joliettains;
- s'assurer que l'ensemble des événements bénéficie de la promotion et de la mise en valeur du tourisme;
- célébrer notre histoire.



Orientation 3

Un patrimoine préservé et mis en valeur

Le patrimoine de Joliette, dans ses aspects matériels et immatériels, constitue une richesse. Les éléments patrimoniaux joliettains témoignent du caractère spécifique, historique et attrayant de la ville. Il convient non seulement de le conserver, mais aussi de le mettre en valeur et de le faire connaître.

Joliette possède une identité patrimoniale unique et non immuable. Il appartient aux autorités municipales et à la communauté de demeurer vigilantes et de prendre tous les moyens pour assurer la pérennité de cet héritage. L'acquisition des connaissances et la conservation du patrimoine, sous toutes ses formes, sont des éléments incontournables de la mise en valeur du patrimoine.

Afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine, la Ville s'engage à :

- dresser l'inventaire des biens patrimoniaux joliettains;
- sensibiliser la population à la préservation du patrimoine et du paysage urbain;
- promouvoir les initiatives de protection et de sauvegarde du patrimoine;
- développer des partenariats afin d'accroître les interventions en matière de protection du patrimoine;
- vulgariser les informations des recherches menées dans les différentes sphères du patrimoine;
- développer des outils de sensibilisation au patrimoine.









Orientation 4

Une vitalité culturelle soutenue

Le développement culturel repose sur la participation active des nombreux partenaires du milieu. Il importe de créer un climat et des conditions favorables à l'exercice de la pratique et de la diffusion culturelles. Les actions réalisées doivent être complémentaires et reposer sur un financement équitable. Il appartient à la Ville de Joliette de contribuer, selon sa capacité financière et sa mission, au développement culturel.

Plusieurs citoyens et citoyennes s'engagent en donnant de leur temps et en partageant leurs compétences dans les multiples domaines de l'activité artistique et culturelle. Leur engagement en fait des agents de sensibilisation et d'animation du milieu qui rapprochent la communauté de ses artistes et ses artisans. L'action bénévole contribue au rayonnement des disciplines culturelles et la Ville de Joliette croit qu'il est important de la souligner.

Le renforcement de l'assise du milieu culturel favorise le développement et incite les artistes à demeurer parmi nous. Il est souhaitable de consolider le tout par des mesures visant à stimuler la création et l'innovation dans toutes les formes d'expression culturelle.

Afin de soutenir la vitalité culturelle, la Ville s'engage à :

- viser la pérennité des organismes et des événements en consolidant le soutien qui leur est offert;
- appuyer la réalisation de nouveaux projets;
- favoriser la création d'événements en arts visuels et en métiers d'art;
- reconnaître le travail et la spécificité des artistes et des artisans ainsi que celui des bénévoles œuvrant en culture;
- susciter et faciliter la mise en réseau des événements en vue d'accroître les retombées pour les organismes et les artistes;
- créer une politique d'acquisition d'œuvres d'art et d'intégration des œuvres d'art public.



Vitalité



PARTAGE des RESPONSABILITÉS

Bien que la Ville de Joliette reconnaisse et assume son rôle de maître d'œuvre dans son développement culturel, elle doit partager des responsabilités afin que les objectifs établis dans cette politique soient atteints.

La Ville de Joliette

La Ville de Joliette croit que l'affirmation de son leadership est possible grâce au rayonnement des institutions, des organisations et des artistes qui œuvrent sur son territoire. La concertation est un élément fondamental au développement et au rayonnement de la culture. La Ville entend consolider les relations qu'elle entretient avec ses différents partenaires culturels et compte établir de nouveaux partenariats.

La Ville de Joliette se propose également d'explorer les sources de financement disponibles en culture avec les instances telles que la Conférence régionale des élus, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Patrimoine Canada, etc.

Afin de réaliser la mise en œuvre de la politique culturelle, le plan d'action doit être solidement arrimé au processus décisionnel et budgétaire de la Ville et le nécessaire sera fait pour y arriver. Tant la population que le milieu culturel disposeront d'un outil dynamique de mise en œuvre qui facilitera la détermination des priorités d'intervention en assurant la meilleure adéquation possible entre les besoins et les ressources disponibles.

Partage des responsabilités (suite)

Le service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette

Le service des Loisirs et de la culture contribue au développement municipal en matière d'art, de culture et de mise en valeur du patrimoine. Il participe également à la mise en œuvre d'initiatives municipales en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue à la croissance des arts et de la culture. Il favorise également l'accès de la population aux arts, à la culture et au patrimoine en élaborant des stratégies et des outils à cet effet.

Le service des Loisirs et de la culture est également responsable de développer des projets qui respectent les orientations de la politique culturelle de la Ville de Joliette. Au besoin, il conçoit des outils d'évaluation afin de mesurer les impacts des projets mis sur pied. Il est responsable d'établir et de publiciser une programmation culturelle variée, accessible et conçue pour différents publics.

Le milieu culturel

Le milieu culturel collabore à l'action et à l'animation culturelle, aux initiatives qui visent à rehausser la connaissance et à susciter l'intérêt pour les arts et la culture. Il est au cœur même de toute activité dans ce vaste domaine. Il assure la vitalité et la continuité au plan de la création, de la formation, de la production et de la diffusion des arts, de la culture et du patrimoine.

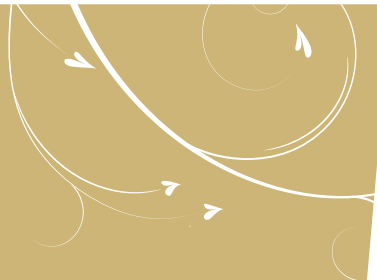
Dans le but de favoriser le partenariat, la Ville compte instaurer des mécanismes de communication de façon à assurer une interrelation entre le milieu culturel, les citoyens et l'administration municipale.







Réalisation



MISE en OEUVRE

La culture s'avère être un outil de développement économique dont l'impact est concret au chapitre des emplois, de la consommation des produits et des services, des retombées économiques et de la fiscalité. Les orientations de la politique culturelle s'intégreront donc aux stratégies de développement économique de Joliette. La Ville s'oblige à inclure une préoccupation culturelle dans ses engagements et dans ses réalisations. De ce fait, la politique culturelle s'insèrera dans toutes démarches de planification stratégique et dans le processus de mise en œuvre des interventions municipales.

Pour atteindre ses objectifs, la politique culturelle de la Ville de Joliette doit se traduire par un plan d'action précisant les mesures à instaurer, les gestes à poser et les engagements à respecter dans un avenir défini. En lien avec la présente politique, le service des Loisirs et de la culture élaborera un plan d'action triennal qui détaillera les actions à entreprendre à l'échelle municipale.

An impressionistic painting of a church with a bell tower, rendered in warm, textured brushstrokes. The scene is bathed in golden light, suggesting a sunset or sunrise. The foreground is dark and textured, possibly representing a field or a path. The sky is a mix of blue and white, with dark, expressive brushstrokes. The overall mood is contemplative and serene.

Réflexion



CONCLUSION

La politique culturelle de la Ville de Joliette est un outil incontournable pour son développement économique, social et surtout culturel. Cette réflexion, faite avec une douzaine d'intervenants de la Ville, d'artistes et de travailleurs culturels, a permis de déterminer des orientations qui en baliseront la mise en œuvre. La nette volonté d'offrir un encadrement qui soutient les arts et la culture à Joliette est une valeur ajoutée tant pour les artistes, les artisans et les travailleurs culturels que pour le citoyen lui-même qui pourra profiter d'une offre culturelle riche, variée et accessible.

Faire face à ces enjeux est un défi de taille, mais Joliette compte sur des atouts inestimables. Le dynamisme de sa communauté, la richesse de son histoire et de son patrimoine, la grande notoriété de ses institutions culturelles qui proposent des événements de calibre national et international, voilà les atouts fondamentaux sur lesquels Joliette misera.

La Ville de Joliette met de l'avant une politique culturelle qui sera présente à tous les paliers de son administration. Ainsi, la Ville évaluera la portée de ses diverses interventions de manière à desservir constamment l'option culturelle. Ainsi, Joliette s'inscrit au tableau des cités régionales offrant la culture au premier plan de son identité.

TERMINOLOGIE

Artisan

Individu qui crée des œuvres originales uniques, ou d'un nombre limité d'exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimée par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.¹

Artiste professionnel

L'artiste se définit comme suit : se déclare artiste professionnel, crée des œuvres à son propre compte ou offre ses services moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du CALQ, a une reconnaissance de ses pairs et diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et / ou un contexte reconnu par les pairs.²

Artiste de la relève

Les définitions diffèrent d'une institution à l'autre. Elles ont toutefois des points communs : on reconnaît un artiste émergent comme étant un artiste en début de carrière, professionnel ou en voie de professionnalisation.³

Arts médiatiques

Les nouveaux médias visent les pratiques artistiques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web.⁴

Arts de la scène

Regroupent les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

Arts visuels

Par arts visuels, on entend la peinture, la sculpture, l'estampe, la photographie, le dessin, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance et les arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine.⁵

¹ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, rédigé par le Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications, janvier 2001, p. 45

² Extrait du programme de bourses aux artistes du CALQ – Arts visuels, http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_visuels.htm consulté le 2012-02-07

³ Guide de soutien à la carrière artistique au Bas-Saint-Laurent, publié par la Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, <http://guideartistesbsl.com/definition-artiste-emergent.php>, consulté le 2012-02-16

⁴ Extrait du programme de bourses aux artistes du CALQ – Arts médiatiques, http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_medias.htm consulté le 2012-02-09

⁵ Extrait du programme de bourses aux artistes du CALQ – Arts visuels, http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_visuels.htm consulté le 2012-02-07

Culture

Ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobent, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.⁶

Diffuseur

Organisation qui a pour objectif de faire connaître et diffuser une œuvre ou un produit par la promotion et la distribution / commercialisation.⁷

Lettres

Le domaine des lettres comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire ou ayant une finalité esthétique et nécessitant des actions de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture : le roman, le conte, la nouvelle, l'œuvre dramatique, la poésie, l'essai et toute œuvre écrite de même nature. De plus en plus fréquemment, on regroupe avec la création littéraire, le monde de l'édition (maisons d'édition, périodiques culturels, librairies, salon du livre...) et les bibliothèques (publiques, CRSBP, scolaires, spécialisées).⁸

Loisir culturel

L'ensemble des activités pratiquées librement par plaisir, dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres.⁹

Métiers d'art

Voir artisan

Patrimoine

Est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.¹⁰

⁶ Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (Notre diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

⁷ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, rédigé par le Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications, janvier 2001, p. 44

⁸ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, rédigé par le Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications, janvier 2001, p. 45

⁹ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, rédigé par le Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications, janvier 2001, p. 44

¹⁰ Définition tirée de la Loi sur le patrimoine culturel, déposée par l'Assemblée nationale du Québec en 2010.

REMERCIEMENTS et CRÉDITS

La Ville de Joliette souhaite remercier ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette politique culturelle. Qu'il soit membre du comité, participant à la consultation publique, artiste ou citoyen, chacun a contribué à l'enrichissement de cet outil.

Comité culturel

Monsieur François Bédard, directeur général du Festival de Lanaudière
 Madame Suzie Charbonneau, directrice générale de la Bibliothèque Rina-Lasnier
 Monsieur Jean-François Courteau, conseiller municipal de la Ville de Joliette
 Madame Guylaine Desrochers, vitrailliste
 Monsieur Renald Gravel, directeur général de la Ville de Joliette
 Monsieur Bernard Hébert, artiste en arts visuels
 Monsieur Jacques Houde, communicateur animateur
 Monsieur René Laurin, maire de la Ville de Joliette
 Monsieur Martin Lavoie, directeur du service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette
 Madame France Martin, directrice au développement, secteur librairie de la Librairie Martin
 Madame Diane Nicoletti, conseillère municipale de la Ville de Joliette
 Monsieur Gilles Pitre, directeur général du Centre culturel de Joliette
 Monsieur Christian Rouleau, photographe
 Madame Andrée Saint-Georges, directrice de Culture Lanaudière

Recherche et rédaction

Madame Marie-Josée Hardy, chef de division – culture et vie communautaire de la Ville de Joliette
 Madame Andrée Saint-Georges, directrice de Culture Lanaudière

Comité de révision

Monsieur Renald Gravel, directeur général de la Ville de Joliette
 Madame Marie-Josée Hardy, chef de division – culture et vie communautaire de la Ville de Joliette
 Monsieur Martin Lavoie, directeur du service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette

Validation du français

Madame Linda Amyot, écrivaine, rédactrice et correctrice
 Madame Nathalie Caron, secrétaire au service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette
 Monsieur Yvon Fréchette, agent de communication de la Ville de Joliette

Crédits des images

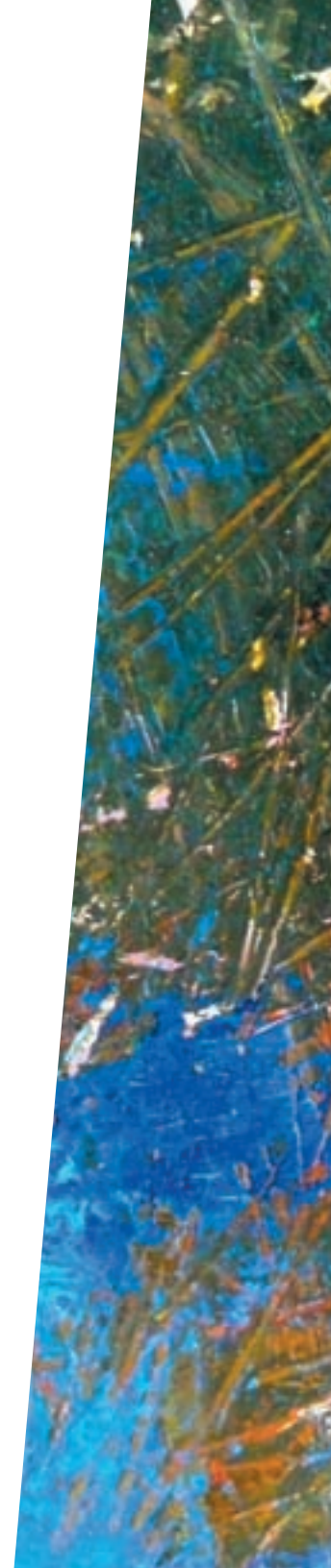
Laurent Bonet, artiste en arts visuels

Graphisme

Sylvain Lafrenière | Imagine design

Cette politique culturelle a été adoptée le 27 août 2012

L'utilisation du genre masculin a pour seul but de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.







Ville de Joliette

614, boulevard Manseau
Joliette, J6E 3E4

Téléphone : 450 753-8000
Télécopieur : 450 753-8199

www.ville.joliette.qc.ca